

Réunion du Comité du 21 Décembre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 21 Décembre 2022 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**1<sup>ère</sup> convocation** : 06 Décembre 2022

Comité Syndical du 13 Décembre 2022 : absence de quorum

**2<sup>ème</sup> convocation** : 15 Décembre 2022

**Présents** : BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BOQUET Jacques-André ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GUILLOT Frédéric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAIN Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROGET Valérie ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : JANNOT Florence ; NIQUET Jean-Marc ; SIMON Sophie ; VAN DRIEL Arie.

**Suppléants** : AUGER Pierre ; BRUNATI Gilles ; CAUDRON Patrick ; DAUDON Moïse ; DELANNOY Pascal ; JEANROT Frédéric ; PASCAUD Pierre ; RANJON Nathalie.

**Secrétaire de séance** : Monsieur AUGER Pierre

SIMON Sophie (ST GOUSSAUD) donne pouvoir à MONDON Thierry

VELGHE Jacques (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

BARBAIRE J-Luc (ST VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAIN Patrick

PICQUENOT Quentin (Le GRAND BOURG) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain

GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

**DELIBERATION n°2022-02-043**

**Collège : eau et assainissement**

	Physique	Voix
Membres	20	50
Présents	6	16
Pouvoirs	2	4
Votants	8	20

**Code nomenclature : 7.10 – Divers**

**Objet : Tarifs SPANC 2023**

Monsieur Le Président indique que L'exercice 2022 sera encore sans doute un peu difficile dans le contexte de hausse des charges, de personnel et de carburant notamment. La commission a donc proposé un certain nombre d'évolutions des tarifs, pour tenir compte

- De cette hausse uniforme des charges,
- Sur certains contrôles de la réalité du temps passé
- De l'apparition de nouveaux types d'installations, spécifiques (>20EH)

Prestation	Pour mémoire 2022	Tarifs proposés 2023		
		ANC < 20EH	ANC 21 à 50 EH	ANC > 50 EH
Contrôle de conception et de bonne implantation (prévisite et avis)	160 €	165 €	350 €	500 €
Prévisite du contrôle de conception	60 €	95 €	200 €	300 €
Avis du contrôle de conception	100 €	70 €	150 €	200 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	160 €	165 €	350 €	500 €
Contrôle de bon fonctionnement	90 €	95 €		

Contrôle de bon fonctionnement préalable à une vente	120 €	130 €	200 €	400 €
Contre-visite	60 €	95 €	150 €	150 €
Contrôle annuel de la conformité au titre de l'arrêté du 21 juillet 2015	25 €	Non concerné	95 €	95 €

Les astreintes évoluent également pour certaines, notamment pour éviter que ce soit financièrement trop intéressant de payer l'astreinte plutôt que de faire les travaux:

- Non réalisation du contrôle de conception avant un contrôle de bonne exécution des travaux : **1 fois** la redevance correspondante (contrôle de conception)
- Refus de contrôle de bon fonctionnement : **2 fois** la redevance correspondante
- Non réalisation des travaux de mise en conformité (pas de contrôle de conception réalisé ou sans avis favorable) = **1.52 fois** la redevance correspondante (conception + bonne exécution)
- Contrôle de conception avec avis favorable déjà réalisé mais non réalisation des travaux : **3.04 fois** la redevance correspondante (contrôle de bonne exécution).

Astreinte	Astreintes proposées 2023		
	ANC < 20EH	ANC 21 à 50 EH	ANC > 50 EH
Astreinte pour non réalisation de contrôle de conception avant contrôle de bonne exécution	165 €	350 €	500 €
Astreinte pour refus de contrôle bon fonctionnement	190 €	400 €	800 €
Astreinte pour non réalisation des travaux suite à l'achat d'un bien immobilier	501.60 €	1 064 €	1 520 €



Après délibération, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver ces tarifs pour 2023.

PUBLICATION : 23 DEC. 2022

A NOTH,  
Le Président  
Patrick Rougeot

